

Nombre de conseillers :

En exercice 7

Présents : 5

Votants 5

L'an deux mil vingt et deux

Le 27 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Bolozon

Dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie sous la présidence de Monsieur GIROD Etienne, Maire.

Présents : MM. BARLET Christine, GARBE Alain, GIROD Etienne, PUPUNAT,
Paul, PONTUS Franck,

Absent : néant

Excusé : RAY Agnès, MAROT Patrick

Secrétaire de séance : GARBE Alain

**OBJET : COMMUNE DE LANTENAY : RETRAIT DU TERRAIN DE FOOTBALL DU
PARC DES EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE**

Le terrain de football situé à Lantenay est un équipement relevant d'une compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » Depuis plusieurs années, aucune pratique ne s'y exerce.

Après consultation de la commune de Lantenay, il se confirme que ce terrain qui n'est plus utilisé n'a plus d'intérêt communautaire.

Considérant l'avis favorable de la commune de Lantenay ;

Considérant que ce terrain n'a plus d'intérêt communautaire, en accord avec la commune de Lantenay, il est envisagé de le sortir du parc des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 19 juillet 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le retrait du terrain de football de Lantenay des équipements relevant de la compétence optionnelle du Haut Bugey Agglomération « *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* »

- **NOTIFIE** cette délibération au Président de Haut-Bugey Agglomération

Fait à Bolozon, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Etienne GIROD